

Informations pour l'organisation d'un loto à la Salle de la Prillaz

Tâches de l'USL

- ☐ Réservation de la salle auprès de la Commune pour toutes les dates
- ☐ Publication du calendrier des lotos pour la saison
- ☐ Impression du calendrier pour distribution aux lotos à La Prillaz
- ☐ Réservation du crieur et du taxi
- ☐ Mise à disposition du système Lotoptic et du matériel de loto

Tâches de la société organisatrice

- ☐ Demande d'autorisation à la préfecture dans un délai de 30 jours, par courrier ou par courriel (cf formulaires sur le site USL, liens en rouge : la demande d'autorisation et le modèle de gain à mettre en annexe). Pas besoin de demander la patente K pour la vente de boissons car la salle de la Prillaz est au bénéfice de la patente H.
- ☐ Envoi de la confirmation de réservation de la salle (cf lien sur le site USL)
- ☐ Publication des annonces dans La Liberté et le Journal de La Broye auprès de mediaf et Le Républicain auprès de l'Imprimerie Borcard (utiliser **strictement** les formulaires du site USL)
- ☐ Eventuellement réalisation de flyers à distribuer sur les réseaux sociaux et/ou format papier dans les lotos (Rueyres, Ménières, Dompierre...)
- ☐ Commande et aller chercher les cartons pour les séries gratuites à l'imprimerie Goumaz-Galley à Cugy
- ☐ Prise de contact avec l'intendant de la salle pour remise des clés de La Prillaz 026/664.80.60 (attention nouveau numéro)
- ☐ Préparation du fonds de caisse pour les lots (tout en cash), la caisse comptoir et les bourses sommelières (environ 9200.-)
- ☐ Préparation d'un plan de travail (environ 20 personnes)
- ☐ Commande ou/et confection des sandwiches (environ 100 pièces, au choix de la société)

Informations diverses

- ☐ Le crieur, Louis Perroud, 079/303 24 68, est sur place à 17h15. Il a sa clé mais il referme la porte à clé. Il allume les lampes, sort et met en place le matériel Lotoptic, ouvre les tiroirs avec le matériel de loto et les micros, donne les instructions aux caissiers et aux répéteurs, clôture les caisses à la fin du loto.
- ☐ Le responsable du loto ouvre la porte aux membres de sa société, vers 17h30.
- ☐ Ouverture des caisses à 18 heures (laisser entrer les gens avant, mais ne pas vendre de cartons avant 18h)
- ☐ Début du loto à 19h30
- ☐ Tous les lots sont en cash
- ☐ Prévoir de la monnaie en cas de gagnants multiples (arrondir au franc supérieur)
- ☐ Ne pas dépasser la somme autorisée de 12861.- pour la vente des cartons
- ☐ Distribution de cartons gratuits pour les séries 8 à 12 (1 carton par personne)
- ☐ Rangement des séries bleues 10 minutes après le début du loto et préparation des cartons orange sur la table pour la vente à la pause au prix de 5.-
- ☐ Les clients ne peuvent pas repartir avec un carton à la maison

Taxes et frais

- ☐ Cotisation : 100.- par année pour les membres de l'USL
- ☐ Location de la salle : 850.- pour les membres et 1050.- pour les non-membres
- ☐ Facture USL : 680.- pour publication annonces, matériel de loto, frais Lotoptic, taxi... pour les membres avec une taxe supplémentaire de 350.- pour les non-membres
- ☐ Facture de la commune pour les boissons vendues
- ☐ Facture Goumaz-Galley pour les cartons (série volante) : 25.-
- ☐ Facture préfecture pour autorisation : 100.-
- ☐ Montant à verser au crieur à la fin du loto : 150.-

Sommes encaissées

- ☐ Vente des cartons : ne pas dépasser le montant de 12861 francs
- ☐ Vente de boissons et sandwiches : service en salle et vente au comptoir aux prix fixés (cf liste de prix dans le tiroir de la cuisine)

Proposition de plan de travail

- ☐ 1 responsable du loto et des clés
- ☐ 4 caissiers à 17h30 (yc préparation des cartons et consignes crieur)
- ☐ 4 personnes au comptoir et vaisselle à 17h30 (2) et 18h30 (2)
- ☐ 4-5 sommeliers et préparation des sandwiches (si confectionnés par la société) à 17h30, 18h30 et 19h (arrivée échelonnée)
- ☐ 4-5 répétiteurs à 19h
- ☐ 2 porteurs de lots à 19h
- ☐ 1 responsable des lots et contrôle du crieur à 19h

Proposition de fonds de caisse

65 x 50.-	200 x 5.-	100 x 0.50
100 x 20.-	300 x 2.-	
200 x 10.-	300 x 1.-	

Total : 9200.-

Répartition :

8 x 50.-, 15 x 20.-, 15 x 10.-, 47 x 5.-, 45 x 2.- et 80 x 1.- dans chacune des deux caisses vente de cartons (= 2x 1255.-)

1 x 50.-, 3 x 20.-, 7 x 10.-, 5 x 5.-, 10 x 2.-, 15 x 1.-, 15 x 0.50 dans chacune des 6 bourses sommeliers et comptoir (= 6x 247.50)

Reste 5205 francs pour les lots, à compléter avant le début du loto pour atteindre les 6750 francs nécessaires

En cas de gagnants multiples :

Quine 50.- : 3 x 17.- et 4 x 13.-

Double quine 70.- : 3 x 24.- et 4 x 18.-

Carton 120.- : montants exacts